

Commune de **BOUCOIRAN ET NOZIERES**

A R R E T E D U M A I R E **N° A 2026-23** du 20 avril 2026

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature au 1^{er} Adjoint au Maire

M. Jérôme FERNANDEZ

THEME : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Numéros 5-4 et 5-5

Le Maire de la Commune de Boucoiran-et-Nozières ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Jérôme FERNANDEZ a été élu 1er adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} adjoint,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Il est donné délégation de fonction et de signature à M. Jérôme FERNANDEZ, 1er adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- **État civil et citoyenneté**
 - Enregistrement des naissances, mariages, PACS et décès,
 - Aménagement, entretien et nettoyage du cimetière,
 - Octroi des concessions funéraires et toutes décisions en matière de sépulture,
 - Organisation des élections,
 - Tenue des registres officiels.
- **Urbanisme et habitat**
 - Instruction et délivrance des permis de construire,
 - Gestion des autorisations d'urbanisme,
 - Suivi des travaux et des projets d'aménagement locaux,
 - Police d'urbanisme.
- **Finances :**
 - Préparation du budget et des comptes administratifs,
 - Signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux de commande,
- **Police municipale :**
 - Circulation, stationnement,
 - Sécurité, signalisation,
 - Divagation des chiens et des chats,
 - Prévention de la salubrité publique,
 - Prévention des bruits de voisinage,
 - Immeuble menaçant ruine.

ARTICLE 2 : Il est également donné délégation à M. Jérôme FERNANDEZ, 1^{er} adjoint, l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

ARTICLE 3 : Délégation de fonctions et de signature est également attribuée à M. Jérôme FERNANDEZ, 1^{er} adjoint, en cas d'indisponibilité de Mme Béatrice GUERRERO, 2^{ème} adjointe et M. Farid HATTAOU, 3^{ème} adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- **Culture, sport et vie associative**
 - Gestion des équipements municipaux,
 - Soutien aux associations sportives et culturelles,
 - Organisation de manifestations locales.
- **Sécurité et tranquillité publique**
 - Encadrement de la police municipale,
 - Prévention et sécurité routière,
 - Maintien de l'ordre public dans la commune.
- **Communication et Culture**
 - Publications et mise à jour du site internet de la commune, www.boucoiranetnozieres.fr.
- **Éducation et enfance**
 - Gestion des écoles maternelles et primaires publiques,
 - Organisation des services périscolaires (cantine, garderie, activités),
 - Soutien aux associations locales.
- **Solidarité et services sociaux**
 - Action sociale communale,
 - Aide aux personnes âgées, familles et publics fragiles.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
 Reçu en préfecture le 06/05/2026
 Publié le **-7 MAI 2026**
 ID : 030-213000466-20260420-A202623-AI

Fait à Boucoiran et Nozières, le 20 avril 2026

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



M. Jérôme FERNANDEZ, 1^{er} adjoint au Maire, certifie avoir pris connaissance de la présente délégation.

Signature

Commune de **BOUCOIRAN ET NOZIERES**

A R R E T E D U M A I R E N° A 2026-24 du 20 avril 2026

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à la 2^{ème} Adjointe au Maire

Mme Béatrice GUERRERO

THEME : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Numéros 5-4 et 5-5

Le Maire de la Commune de Boucoiran-et-Nozières ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Mme Béatrice GUERRERO a été élue 2^{ème} adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 2^{ème} adjointe,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Il est donné délégation de fonction et de signature à Mme Béatrice GUERRERO, 2^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

- **Communication et Culture**
 - Publications et mise à jour du site internet de la commune, www.boucoiranetnozieres.fr
- **Education et enfance**
 - Gestion des écoles maternelles et primaires publiques,
 - Organisation des services périscolaires (cantine, garderie, activités),
 - Soutien aux associations locales
- **Solidarité et services sociaux**
 - Action sociale communale,
 - Aide aux personnes âgées, familles et publics fragiles

ARTICLE 2 : Il est également donné délégation à Mme Béatrice GUERRERO, 2^{ème} adjointe, l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

ARTICLE 3 : Délégation de fonctions et de signature est également attribuée à Mme Béatrice GUERRERO, 2^{ème} adjointe, en cas d'indisponibilité de M. Jérôme FERNANDEZ, 1^{er} Adjoint, pour exercer les attributions suivantes :

- **État civil et citoyenneté**
 - Enregistrement des naissances, mariages, PACS et décès,
 - Aménagement, entretien et nettoyage du cimetière,
 - Octroi des concessions funéraires et toutes décisions en matière de sépulture,
 - Organisation des élections,
 - Tenue des registres officiels.

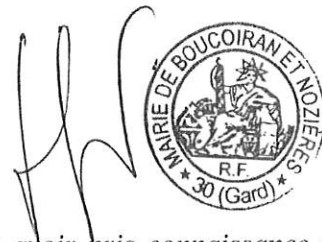
- **Urbanisme et habitat**
 - Instruction et délivrance des permis de construire,
 - Gestion des autorisations d'urbanisme,
 - Suivi des travaux et des projets d'aménagement locaux,
 - Police d'urbanisme
- **Finances :**
 - Préparation du budget et des comptes administratifs,
 - Signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux de commande,
- **Police municipale :**
 - Circulation, stationnement,
 - Sécurité, signalisation,
 - Divagation des chiens et des chats,
 - Prévention de la salubrité publique,
 - Prévention des bruits de voisinage,
 - Immeuble menaçant ruine.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Boucoiran et Nozières, le 20 avril 2026

Le Maire,
Jean-Jacques VIDAL



Mme Béatrice GUERRERO, 2eme Adjointe au Maire, certifie avoir pris connaissance de la présente délégation.

Signature

Commune de **BOUCOIRAN ET NOZIERES**

A R R E T E D U M A I R E N° A 2026-25 du 20 avril 2026

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature au 3^{ème} Adjoint au Maire

M. Farid HATTAOU

THEME : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Numéros 5-4 et 5-5

Le Maire de la Commune de Boucoiran-et-Nozières ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. Farid HATTAOU a été élu 3^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} adjoint,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Il est donné délégation de fonction et de signature à M. Farid HATTAOU, 3^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

- **Culture, sport et vie associative**
 - Gestion des équipements municipaux.
 - Soutien aux associations sportives et culturelles.
 - Organisation de manifestations locales.
- **Sécurité et tranquillité publique**
 - Encadrement de la police municipale.
 - Prévention et sécurité routière.
 - Maintien de l'ordre public dans la commune.
- **Police municipale :**
 - Circulation, stationnement,
 - Sécurité, signalisation,
 - Divagation des chiens et des chats,
 - Prévention de la salubrité publique,
 - Prévention des bruits de voisinage,
 - Immeuble menaçant ruine.

ARTICLE 2 : Il est également donné délégation à M. Farid HATTAOU, 3^{ème} adjoint, l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation.

ARTICLE 3 : Délégation de fonctions et de signature est également attribuée à M. Farid HATTAOU, 3^{ème} adjoint, en cas d'indisponibilité de Mme Béatrice GUERRERO, 2^{ème} adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

- **État civil et citoyenneté**
 - Enregistrement des naissances, mariages, PACS et décès,
 - Aménagement, entretien et nettoyage du cimetière,
 - Octroi des concessions funéraires et toutes décisions en matière de sépulture,
 - Organisation des élections,
 - Tenue des registres officiels.

- **Urbanisme et habitat**
 - Instruction et délivrance des permis de construire,
 - Gestion des autorisations d'urbanisme,
 - Suivi des travaux et des projets d'aménagement locaux,
 - Police d'urbanisme

- **Finances :**
 - Préparation du budget et des comptes administratifs,
 - Signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux de commande.

- **Communication et Culture**
 - Publications et mise à jour du site internet de la commune, www.boucoiranetnozieres.fr.

- **Éducation et enfance**
 - Gestion des écoles maternelles et primaires publiques,
 - Organisation des services périscolaires (cantine, garderie, activités),
 - Soutien aux associations locales.

- **Solidarité et services sociaux**
 - Action sociale communale,
 - Aide aux personnes âgées, familles et publics fragiles.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressé à la notification

Fait à Boucoiran et Nozières, le 20 avril 2026

Le Maire,

Jean-Jacques VIDAL



M. Farid HATTAOU, 3ème Adjoint au Maire, certifie avoir pris connaissance de la présente délégation.

Signature